

AR PREFECTURE

016-211602362-20160513-D\_2016-5-16-06  
Reçu le 26/05/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME**

**8, place du champ de foire  
16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME  
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38  
mairie@mouthis-sur-boeme.fr**

**délibération :  
D\_2016\_6\_16**

L' an deux mille seize , le vendredi 13 mai à 20 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 23

Date de convocation du Conseil : 09 Mai 2016

Présents : 19

**Présents :** Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur NOËL Frédéric, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur BERCHENY Dorian

Votants : 21

**Objet : Demande de  
subvention CRCATB (Cinéma  
Rural en Charente)**

**Pouvoirs :**

Madame COOLEN Anne-Marie a donné pouvoir à Monsieur RABSKI Jean  
Madame COUSSY Stéphanie a donné pouvoir à Madame SOULET Sandrine

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Madame COOLEN Anne-Marie, Madame BERTIN Nathalie, Madame COUSSY Stéphanie, Monsieur SUSSET Bernard

**Secrétaire de Séance :** Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie  
les jour, mois et an que  
dessus.

Au registre sont les  
signatures. Pour copie  
conforme.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'association Contact Rural Cinéma Argence Tardoire Bonniere (CRCATB) qui organise les séances mensuelles de Cinéma sur la commune de Mouthiers.

L'association sollicite une subvention exceptionnelle de fonctionnement à ses 16 adhérents afin de combler les 2 527 €, liés aux désengagements de la région Poitou-Charentes.

Par ailleurs, il informe que l'adhésion annuelle de la commune à l'association est de 10 €. Afin d'assurer le bon fonctionnement de l'association, le Maire propose d'octroyer une subvention exceptionnelle de 200 €.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE la participation à hauteur de 10 € correspondant à la cotisation annuelle de la commune à l'association;
- ACCORDE une subvention exceptionnelle de 200 € en faveur de l'association CRCATB;
- DECIDE de prélever les sommes correspondantes sur les crédits inscrits à cet effet au chapitre 65, article 6574 du budget communal;
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

**Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0**

Emis le 13/05/2016, transmis en sous-préfecture et rendu  
exécutoire le **26 MAI 2016**

Le Maire,

Michel CARTERET

